

PUBLIER IMMEDIATEMENT

COMMUNIQUE EMIS A L'ISSUE DE LA REUNION DU
CONSEIL MINISTERIEL DE L'OCDE A PARIS, LE
28 NOVEMBRE 1962

Le conseil ministériel de l'OCDE réuni à Paris les 27 et 28 novembre 1962 sous la présidence de l'honorable Donald M. Fleming (Canada), a considéré les perspectives économiques qui s'offrent aux vingt pays d'Europe et d'Amérique du nord membres de l'organisation ainsi que les responsabilités de la communauté des pays de l'OCDE à l'égard du reste du monde.

Les ministres ont procédé à cet examen et mesuré les progrès accomplis en direction de l'objectif de croissance qu'ils ont fixé l'an dernier, en se fondant sur les études approfondies effectuées au sein de l'organisation.

Aux Etats-Unis, il existe de la main-d'oeuvre inemployée et une capacité de production inutilisée. Cette situation requiert manifestement des mesures propres à stimuler la demande. Dans certains pays européens, la production augmente à l'heure actuelle moins vite que l'an dernier, mais aucun pays ne s'attend à un fléchissement sensible de l'accroissement de sa production l'an prochain. L'organisation continuera de suivre la situation de près. Les ministres sont convenus qu'au cas où il sera ultérieurement nécessaire de prendre des mesures propres à favoriser l'expansion, il importerait que les pays membres agissent rapidement et de concert.

La position des Etats-Unis, du Canada et du Royaume-Uni dans la concurrence internationale s'est sensiblement améliorée. Ce facteur doit jouer de plus en plus dans le sens d'un meilleur équilibre des paiements internationaux.

Les autorités responsables dans chaque pays continueront de coopérer étroitement en vue d'atténuer les éléments de déséquilibre qui subsistent. En particulier, de nouveaux efforts devront être faits afin que les courants de capitaux contribuent à rétablir l'équilibre des balances des paiements, au lieu de l'entraver, en tenant compte de la situation dans les différents pays. Il y a lieu de noter que des ressources importantes sont disponibles pour faire face aux difficultés temporaires de balance des paiements.

Les prix et les coûts ont monté en Europe. Il convient de mettre un terme à cette hausse sans prendre des mesures restrictives qui risqueraient d'arrêter une saine expansion économique. Une croissance économique soutenue, sans hausses fâcheuses des coûts et des prix, pourrait être facilitée par une politique adéquate des revenus et par des mesures propres à assurer la mobilité des facteurs de production. Un rapport sur la question des coûts et des prix sera publié.

Les ministres ont été saisis d'un premier rapport, qui sera publié, sur certains problèmes liés à l'objectif collectif de croissance de 50 % du produit national réel pendant la décennie 1960-1970, fixé par le conseil ministériel en 1961. S'il est vrai que cet objectif est bien à la portée des pays membres, les constatations faites au cours des deux premières années de la décennie montrent qu'il est indispensable à cette fin d'utiliser mieux et plus complètement les ressources économiques.

Se référant au communiqué de l'année dernière, les ministres ont affirmé de nouveau qu'une croissance rapide est particulièrement souhaitable dans tous les pays membres en voie de développement et ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que l'organisation poursuive ses efforts dans ce domaine. A cet égard, ils ont souligné l'importance

de la tâche que doivent accomplir les consortiums créés en vue de soutenir la politique de développement de la Grèce et de la Turquie.

Les ministres ont pris note avec satisfaction des conclusions auxquelles a abouti le premier examen annuel de la politique d'aide des membres du comité d'aide au développement. Ils ont reconnu la nécessité de poursuivre une action concertée, en vue d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide accordée aux pays en voie de développement et de relier plus étroitement l'aide aux efforts de développement entrepris par les pays bénéficiaires eux-mêmes. L'existence d'un programme d'aide devrait constituer un élément normal de la politique de chacun des pays membres développés. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la décision prise de créer un centre de développement, dont il appartiendra à l'organisation de préparer les travaux.

Dans le domaine des échanges, des tâches importantes devront être accomplies. Pour que les pays moins développés réalisent une amélioration substantielle de leur niveau de vie, les efforts dans le domaine de l'aide doivent être complétés par des politiques tendant à accroître leurs recettes en devises et à élargir les débouchés pour leurs produits, y compris leurs articles manufacturés. A cet égard, les ministres ont recommandé que les pays membres s'efforcent d'élaborer, dans le cadre de l'organisation, des politiques qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance des échanges et de l'aide. L'organisation devra examiner, en fonction de l'évolution des négociations sur l'élargissement de la communauté économique européenne ouvertes par la loi américaine sur le développement des échanges, comment elle pourrait le mieux contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que le prévoit la convention.

Pour faciliter la croissance économique et l'expansion des échanges, des adaptations importantes seront nécessaires dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et en ce qui concerne la main-d'oeuvre. Du fait de sa compétence générale en matière économique, l'OCDE est en mesure d'aider utilement les pays membres à coopérer dans l'accomplissement de cette tâche. Les ministres ont pris note de la déclaration publiée par les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE. Leurs travaux renforceront la coopération au sein de l'OCDE dans les domaines des politiques agricoles, des échanges internationaux de produits agricoles et de l'aide alimentaire aux pays sous-développés.

Reconnaissant l'importance croissante de la science et de la technologie dans leurs multiples relations avec la vie économique, les ministres ont pris note des travaux entrepris par l'organisation dans ce domaine conformément à la convention. Ils ont chargé l'organisation de préparer une réunion au niveau ministériel, consacrée aux problèmes de coopération dans les domaines de la recherche et de la politique scientifiques; cette réunion sera convoquée au cours de l'année prochaine.